



Proces apres refus de composition penale pour violences conjugale

Par **anthinea40**, le **27/10/2010** à **22:08**

Bonjour,

J'ai porte plainte contre mon ex conjoint en janvier a la suite d'une dispute violente qui a fait intervenir les forces de police . Il m' a pousse 3 fois , insultee et giflee d'un doigt m'a fait de la pression psychologique ;: je ne te frapperai pas pour pas laisser de traces . C'est un ami qui a appele les. Agents de police pour moi parce que j'etais en larmes et effrayee .

!ref cet ami a ete entendu en tant quer temoin .j'ai eu 7 j. D'itt pour choc psychologique. Et un traitement psychiatrique entrepris depuis lors

J'ai recu en avril un document me demandant d'etablir mes demandes de dommages et intérêt dans le cadre d'une composition penale . Une avocate

Celle qui s'est occupe de la garde de mon fils m'a conseille 1000 euros n'je l'ai donc ecoutee .

Cet après midi j'ai recu un appel du commissariat du lieu de residence de mon ex conjoint me signifiant ma convocation au tribunal correctionnel pour mon affaire car mon ex a refuse mes demandes il concevait a payer l'amende de 200 euros et 400 euros de prejudice moral .

J'angoisse vraiment d'aller au proces .

Que peut demander le juge contre mon ex ?

Ma plainte et mes demandes que mon ex considerent comme exagerees peuvent elles se retourner contre moi sachant que plusieurs fois il a profite de mes moments de faiblesses pour me remettre dans son lit ?

Dois je obligatoirement avoir un avocat payant ou puis je avoir un commis d'office gratuit?

Comment va se derouler le proces mon ami va t il etre entendu ?

J'ai tres peur vraiment tres peur J'ai peur de me sentir culpabilisee , que mon statut de victime soit nie . Peur du juge peur du proces peur de sa reaction a lui peur de tout Tout.

Le travail entrepris avec ma psy vole en eclat

Cordialement

Anthinea